

## CAPN ATPN du 14 décembre 2017

Ce jour, s'est réunie la CAPN des adjoints techniques PN.  
 A l'ordre du jour étaient inscrits la mobilité inter SGAMI et les avancements de grade.

Le Président de la CAPN a informé, en séance, les membres de la commission que le point avancement de grade 2018 est reporté en début d'année prochaine. Ceci afin de respecter les dispositions du décret n°82-451 du 28 mai 1982, concernant la représentation dans le grade d'ATP2 pour lequel un tirage au sort doit être réalisé par l'administration.  
 Le SNAPATSI regrette que l'administration n'a pas anticipé le tirage au sort.

# REPORT

**AVANCEMENT 2018**



**Le SNAPATSI vous informe que le report de la CAPN n'aura pas d'impact sur les dates de nomination et les versements sur les salaires se feront avec un effet rétroactif.**

**Le preuve que le SNAPATSI a raison de revendiquer la fusion ATPN/ATIOM !!**

Dès l'avancement 2018, le SNAPATSI a obtenu l'alignement des taux de promotion ATPN ATIOM, taux extrêmement favorables (30% pour les ATP2 et 11.5 % pour les ATP1).

	Avancement 2016	Avancement 2017	Avancement 2018
Nombre de promotions	103	156	223 (dont 142 ATP2 et 81 ATP1)

**BUREAU NATIONAL**

52 rue de Dunkerque  
 75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20  
 Fax. 01.44.53.01.14

[snapatsi@snapatsi.fr](mailto:snapatsi@snapatsi.fr)

**Le SNAPATSI vous défend**